



Domicile conjugal avant signature du divorce

Par **enaeco**, le **08/12/2011** à **18:57**

Bonjour,

Voilà mon mari m'a annoncé son intention de divorcé il y a 15j, il m'a également dit avoir quelqu'un d'autre. Nous avons 3 enfants, il decouche depuis 20j! ou plutot rentre quand il veut voit ses enfants quand il veut, ne les prends pas, il reste 1h avec eux à la maison est encore. Et on m'a dit que s'il voulait rentré tant qu'aucune procédure n'es lancé il le peut. sauf qu'au final je me fait larguer, j'ai la garde permanente des enfants, et mr fait sa vie. que puis je faire en attendant?

On devait faire par consentement mutuel sauf qu'ensuite j'ai eu droit à un énième mensonge!

Par **Marion2**, le **08/12/2011** à **19:21**

Vous ne pouvez pas interdire l'entrée de votre logement à votre mari. Il faut attendre la non-conciliation du JAF où ce dernier vous donnera l'autorisation de résider séparément.

Un divorce par consentement mutuel est plus rapide et moins onéreux. A vous de voir...